



# PROCÉDURES LOCALES

## 8 Jours de Fontainebleau REGIONAL ILE DE FRANCE Catégorie Générale Classes Club Catégorie Générale Multiclasse du 18/07 au 25/07/2026 Moret Episy

Edition du 04/02/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 23/02/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :  
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

*Remarque éditoriale à supprimer :*

- *Les conseils de rédaction sont écrits en bleu (à supprimer une fois traités)*

- *L'organisation doit remplacer les champs surlignés en jaune par la valeur retenue.*



## Table des matières

<b>1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION</b> .....	<b>4</b>
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPETITION .....	4
1.2. CALENDRIER DE LA COMPETITION .....	4
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS .....	4
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION .....	4
<b>2. GENERALITES</b> .....	<b>5</b>
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DECOLLAGES .....	5
2.2. CATEGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS .....	5
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE .....	5
2.4. ENREGISTREURS DE VOL .....	5
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS .....	5
2.6. SITE INTERNET .....	5
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES .....	6
2.8. DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT .....	6
2.9. EMBLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL .....	6
2.10. MESSAGERIE .....	6
<b>3. PROCEDURES AU SOL</b> .....	<b>7</b>
3.1. PRESENTATION DE L'AERODROME .....	7
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET POINT DE PESEE .....	7
3.3. PROCEDURE DE PESEE .....	7
3.4. PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE .....	7
3.5. GRILLE DE DECOLLAGE .....	7
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE .....	7
3.7. DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS .....	7
3.8. POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR .....	8
<b>4. PROCEDURES EN VOL</b> .....	<b>9</b>
4.1. FREQUENCES RADIO .....	9
4.2. DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DECOLLAGE AUTONOME .....	9
4.3. PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR .....	9
4.4. INFORMATION D'ARRIVEE .....	9
4.5. PROCEDURE D'ARRIVEE ET D'ATTERRISSAGE .....	9
<b>5. DEROULEMENT DES EPREUVES</b> .....	<b>10</b>
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHEANT) .....	10
5.2. ZONE DES EPREUVES .....	10
5.3. PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE .....	10
5.4. PROCEDURE DE DEPART AVEC PEV .....	10
5.5. ANNULATION D'EPREUVE EN VOL .....	10
5.6. PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE .....	10
<b>6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR</b> .....	<b>10</b>
<b>7. ANNEXES</b> .....	<b>10</b>

# **1. Description de la compétition**

## 1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : 8 Jours de Fontainebleau
- Lieu : Moret Episy LFPU
- Association organisatrice : Centre de Vol à Voile de Fontainebleau et sa Région CVVFR
- Altitude de référence de l'aérodrome : 77 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

## 1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 24/05/2026
- Entraînement (non officiel) : 16-17/07
- Période d'enregistrement : 16-17/07
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 16-17/07
- Premier briefing : 18/07 à 10h00
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 18 au 25
- Remise des prix : 25/07 à 20h00

## 1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

### *Postes obligatoires :*

- Directeur de la compétition : Joel Larmignat
- Choix des épreuves : Franck Viroil
- Scoring : Antoine Berthelot/Mathias Stawski
- Secrétariat : Mathias Stawski

### *Postes recommandés :*

- Président du Comité d'Organisation : Maxence Stawski
- Sécurité des vols : René-Louis Gavard
- Météorologue : Maxence Stawski
- Logistique : Denis Rousseau
- Contrôle Technique : Antoine Berthelot/Mathias Stawski
- Remorquage : René-Louis Gavard
- Treuillage : XXXX
- Webmaster : Antoine Berthelot
- Responsable presse : Mathias Stawski

## 1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 07 89 00 61 11 OU 07 69 25 25 65
- E-mail : antoineberthelot21@gmail.com
- Site web : cvvfr.org
- Adresse postale : chemin de la vallée droite 77250 Moret Episy

## **2. Généralités**

### **2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 120 € pour les pilotes de -25 ans
- 180 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 40€(-25 ans) et 45€(+25 ans)

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €

### **2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis**

Classe club, voir liste des handicaps dans la note fédérale NP4.1 D

Classe Multiclasse, voir la liste de handicaps dans la note fédérale NP4.1 D

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 35

### **2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 10.68 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve sera appliqué.

### **2.4. Enregistreurs de vol**

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Pour les Championnats de France seulement :

- tout enregistreur de vol utilisé, principal ou secours, doit être soit homologués IGC ou soit un FLARM.
- uniquement en Championnat de France Catégorie Générale Classes Standard+15, Biplace 20m, 18m et Libre : l'enregistreur principal doit disposer de la fonction « Marqueur d'Evenement » afin de pouvoir utiliser la procédure PEV (cf NP4.1 §12.4.5).

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

### **2.5. Équipements supplémentaires requis**

XXXXXXXX

### **2.6. Site Internet**

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/les-8-jours-de-fontainebleau-2026-moret-episy-2026/pilots>

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

## 2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : *DEPART\_\_CLUB* ou *DEPART 8JF*
- Points de report utilisables : report est / report ouest
- Points d'arrivée utilisables : Moret-Episy

## 2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond :

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
  - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
  - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

## 2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé à l'accueil du club.

## 2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Dès la fermeture des inscriptions le 21/06/2026 nous vous ajouterons a groupe WhatsApp.

## **3.Procédures au sol**

### 3.1. Présentation de l'aérodrome

Voir annexe 1

### 3.2. Consignes de mise en piste et point de pesée

Voir annexe 2

Pesée au hangar.

### 3.3. Procédure de pesée

Une pesée des planeurs sera effectuée au début du concours avec tout leur équipement (batterie/parachute/PDA). Le planeur en surpoids sera pénalisé.

### 3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

### 3.5. Grille de décollage

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : à préciser sur la fiche d'épreuve.

**Véhicules interdits en piste sauf pour mise en piste, dès le planeur mis en piste, le véhicule retourne à sa remorque**

### 3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe à l'accueil du club

N° de téléphone : 07 69 25 25 65

Whatsapp PC Vache : 07 69 25 25 65

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

### 3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : [scoaring8jf2026@gmail.com](mailto:scoaring8jf2026@gmail.com)
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

### 3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

## 4. Procédures en vol

### 4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 120.055MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 120.055 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

### 4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Voir annexe 3

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

### 4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Dégagement sud obligatoire sauf consignes contraires du directeur, poser à la croisée piste / taxiway planeur une golfette club viendra vous récupérer

### 4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au franchissement du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

### 4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

**Arrivée directe** : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés et les atterrissages courts seront sanctionnés.

## **5. Déroulement des épreuves**

- 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

- 5.2. Zone des épreuves

Sans objet

- 5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

### **Départ :**

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
  - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
  - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

### **Arrivée :**

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
  - o Altitude minimale : 300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

- 5.4. Procédure de départ avec PEV

Il n'y aura pas de départs sous procédures PEV.

- 5.5. Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

- 5.6. Pénalité altitude d'arrivée

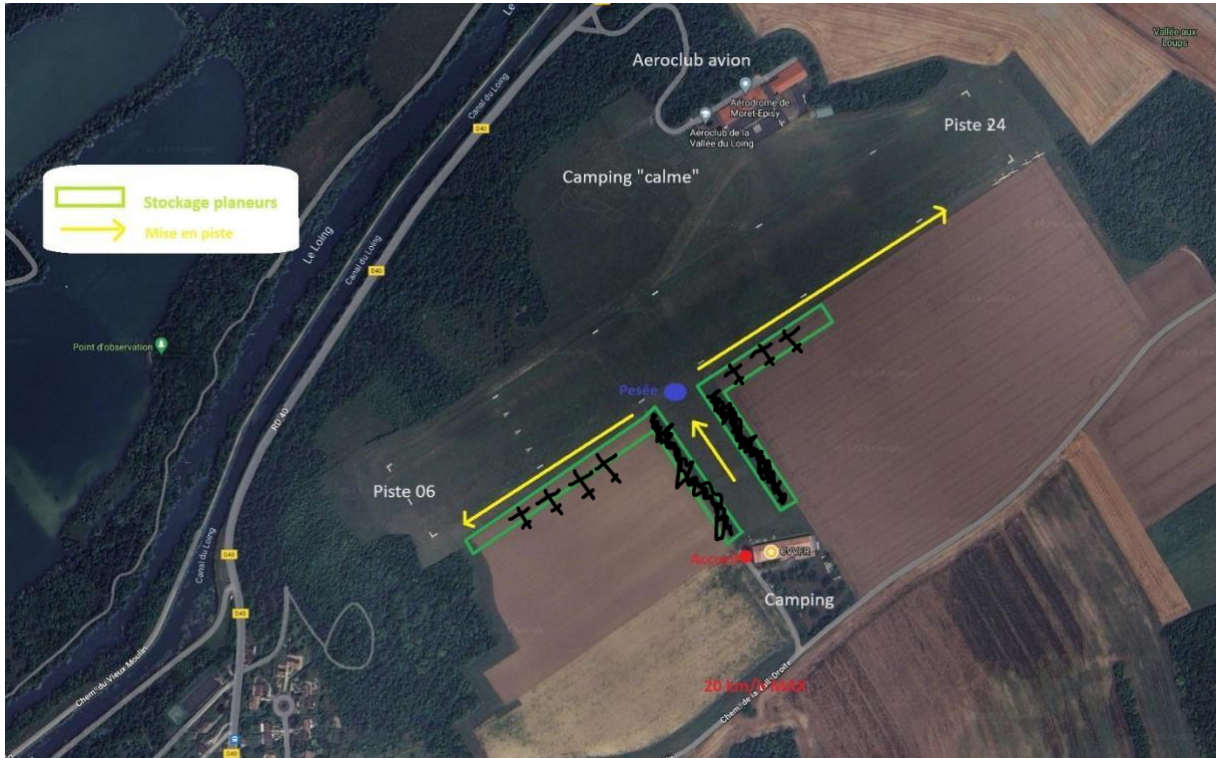
La pénalité pour franchissement de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

## **6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur**

Sans objet.

## **7. Annexes**

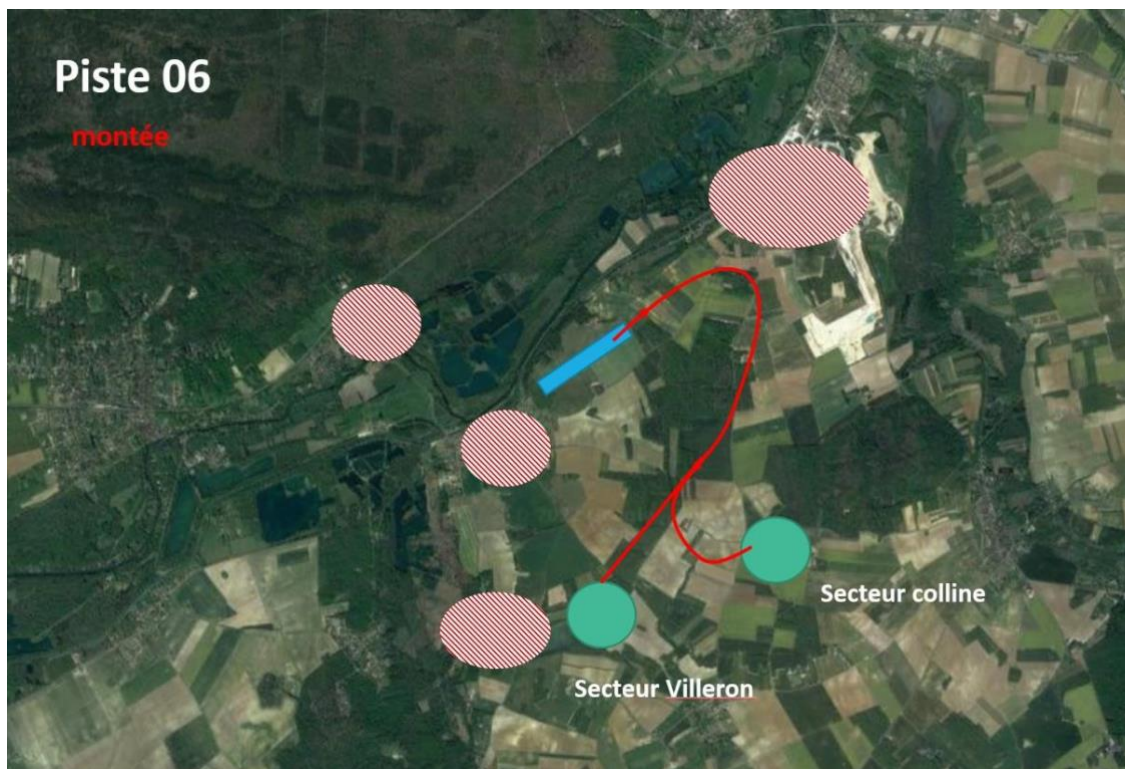
- 1.



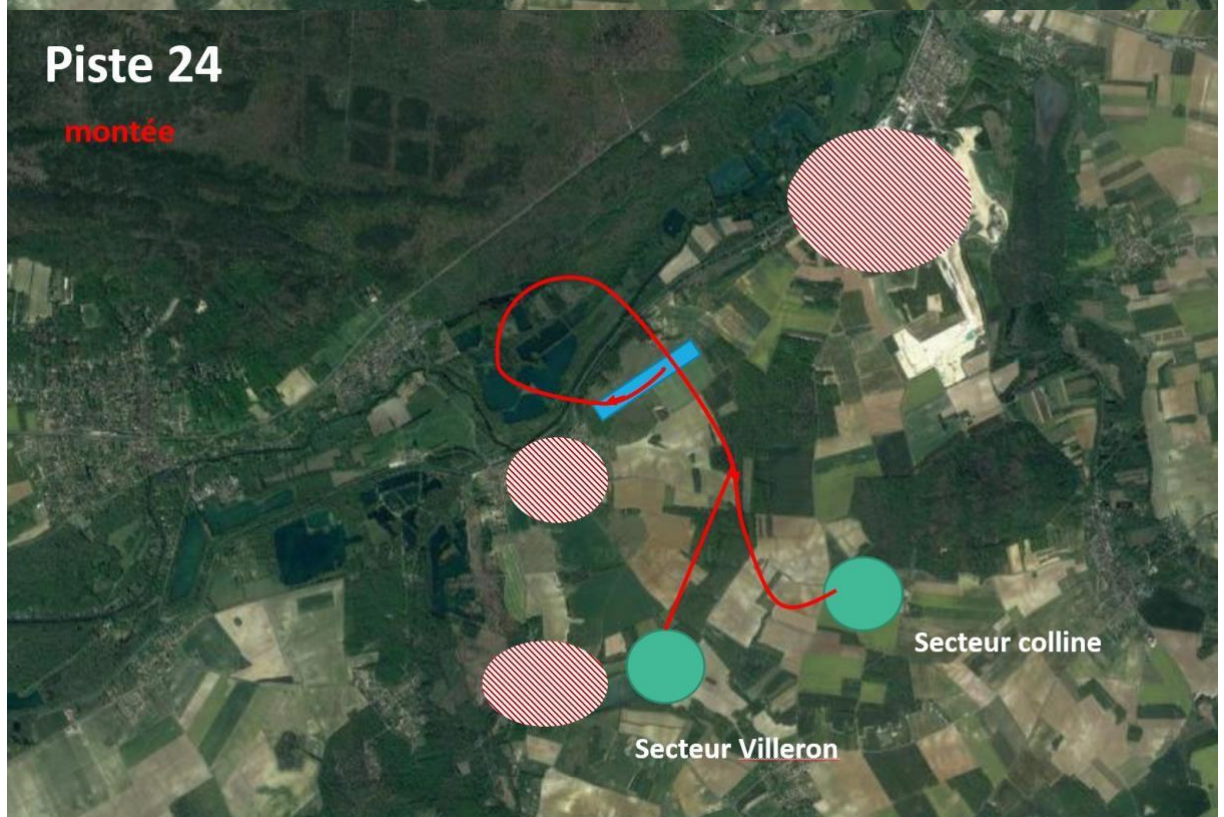
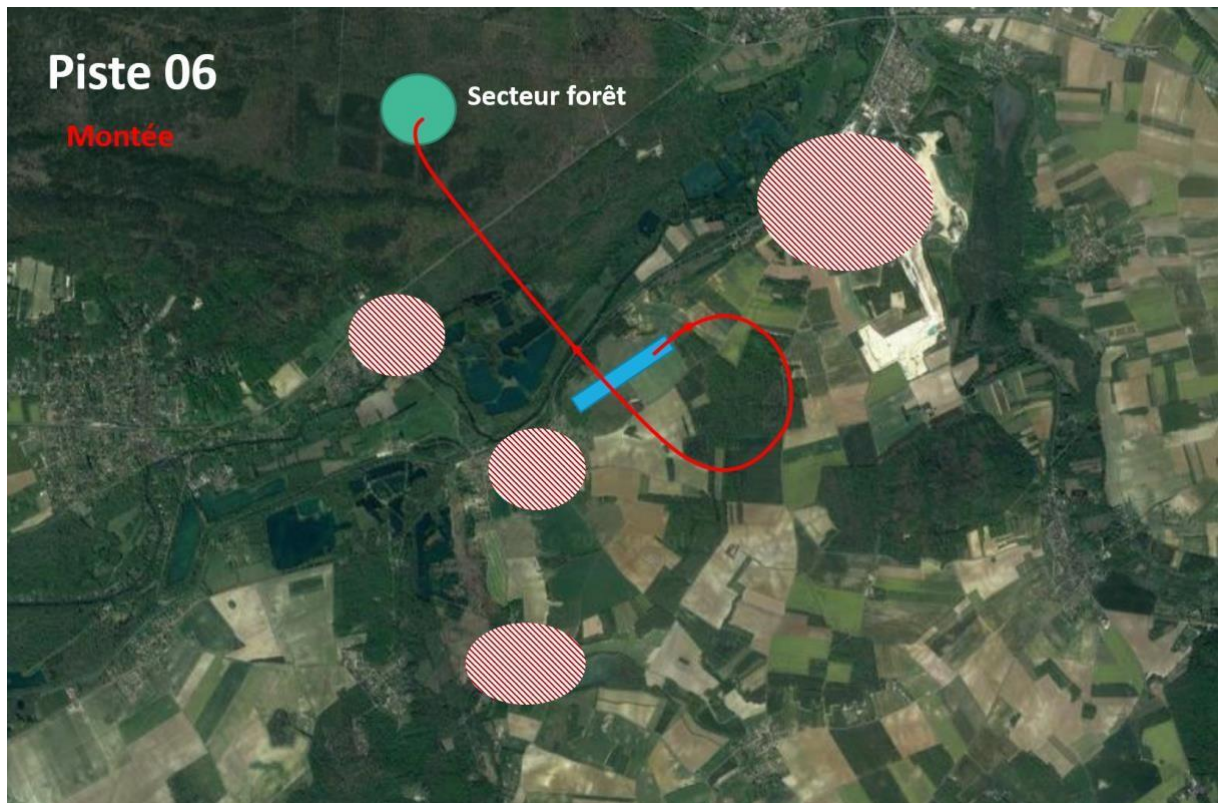
ANNEXE 1



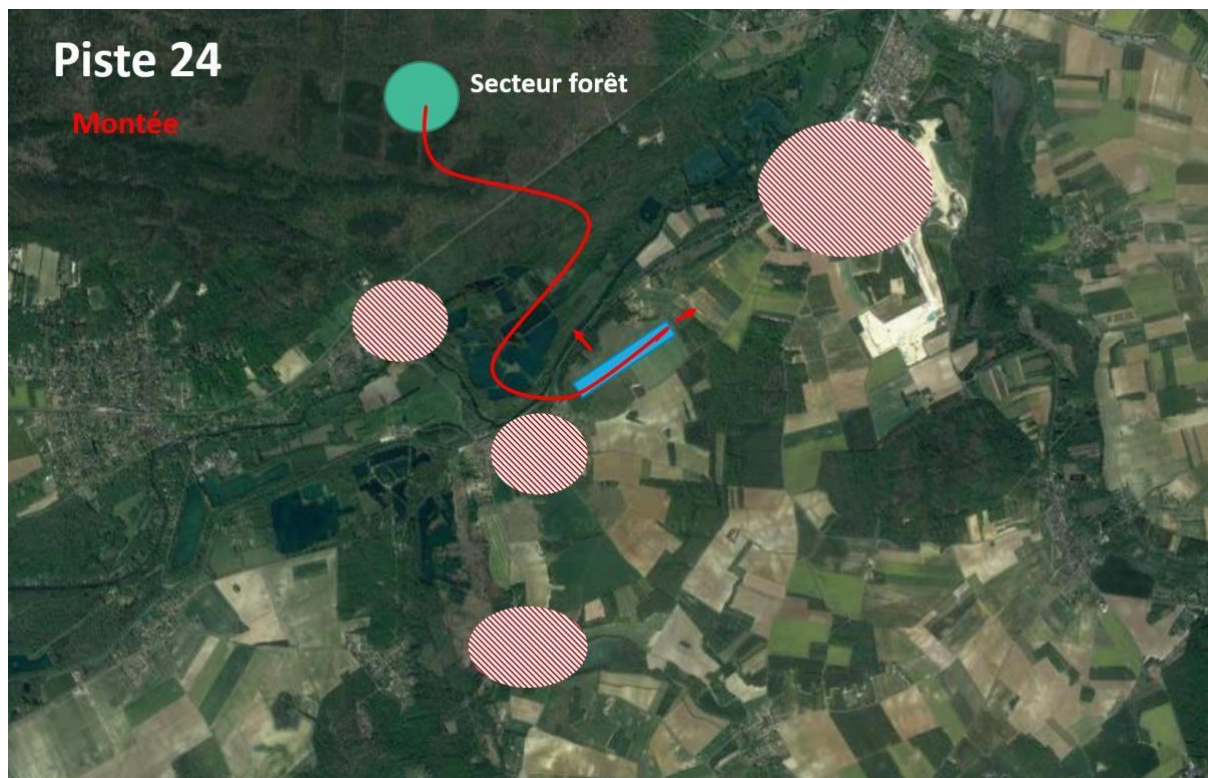
ANNEXE 2



2.  
ANNEXE 3



3.  
ANNEXE 3



ANNEXE 3